

MODIFICATIONS REGLEMENTS 2016 2017

Ce document reprend les principales modifications effectuées sur les règlements 2016-2017.

Nous vous invitons à les lire attentivement et à vous reporter sur le document concernés pour prendre connaissance de la totalité de celui-ci.

N'hésitez pas à les diffuser à vos nageurs...

Bonne saison à Tous

REGLEMENTATION COMMUNE AUX COMPETITIONS HANDISPORT 2015- 2016

1. Classification

- La classification internationale, que ce soit pour les handicaps moteurs ou pour les déficiences sensorielles, est prioritaire sur les classifications nationales et prend effet immédiatement.
- Un nageur non-classifié officiellement au niveau national ou international ou inéligible ne pourra prétendre à un titre ou à un podium.

6. Chambre d'appel

Selon la réglementation en vigueur, une vérification des tenues de bains pourra y être effectuée (logo FINA). Liste des tenues de bain homologuées : <https://www.fina.org/content/fina-approved-swimwear>

REGLEMENTS CNC 2015- 2016

3. Affiliation CFN.

Au début de chaque saison sportive, une **affiliation annuelle de 40 Euros** sera demandée à chaque association.

6. Dates limites d'organisation des journées du C.N.C.

6. Dates limites d'organisation des journées du C.N.C.

- 1 ère journée 18 Décembre 2016
- 2ème journée : 19 Mars 2017
- 3ème journée : 23 Avril 2017
- 4ème journée* : 11 Juin 2017

9. Attribution des points.

Ce processus, dépendant des performances réalisées par les nageurs, est à la base de l'établissement des classements des 4 journées du C.N.C.

Tout nageur **né en 1997 et après**, comptabilisera automatiquement, au profit de son club, des points à la fois pour le compte des classements en catégories Jeunes (filles & garçons) et en catégories Séniors (dames & messieurs).

Les points seront calculés par le logiciel informatique spécifique, basé sur les records du monde d'**Octobre 2016**.

11. Réglementation propre aux Journées Régionales

e) La composition minimum d'un jury pour toutes les journées du C.N.C. sera constitué au **minimum de deux officiels A FFN dont au moins un agréé FFH** et d'un chronométreur officiel par ligne d'eau + un doubleur.

REGLEMENTS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS 2017

Piscine Jean Pommier de Valence

Date limite d'engagement : 04 Décembre 2016

1. Principe

8 Régions (nouvelles Régions administratives)

LISTE DES REGIONS ADMINISTRATIVES 2017

AUVERGNE RHONE-ALPES
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
BRETAGNE
CENTRE VAL DE LOIRE
CORSE
GAUDELLOUPE
GRAND EST
HAUTS DE France
ILE DE France
NORMANDIE
NOUVELLE AQUITAINE
NOUVELLE-CALEDONIE
OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
REUNION

8. Engagements.

Le C.T.F.R. devra inscrire son ou ses équipe(s) de la manière suivante :

- a) Répondre à l'organisateur des Championnats de France des Régions par retour du dossier d'inscription avant **04 Décembre 2016**.

9. Licences.

Lors des Championnats de France des Régions, tout nageur devra être en possession de sa licence fédérale de la saison sportive en cours. Seule la licence "compétition" sera acceptée lors du contrôle de celle-ci par le secrétariat de la C.F.N.

En absence de licence valide, le nageur se verra refuser purement et simplement l'accès au bassin.

10. Classifications.

Les nageurs inscrits doivent être classifiés officiellement.

Une région qui a engagé, dans une de équipes, un nouveau nageur non classifié

Officiellement devra le présenter au jury de classification

REGLEMENTS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2017

Piscine de Verdun - Date limite d'engagement : 26 Mars 2017

1. Qualifications.

Le Championnat de France des Jeunes réunira les nageurs nés en 1997 et après ayant participé obligatoirement à l'une des 2 premières journées du C.N.C.

2. Catégories d'âge.

Elles seront au nombre de deux :

- Les Espoirs âgés de 15 ans et moins (nés en 2002 et après).
- Les Juniors de 16 à 20 ans (nés de 1997 à 2001).

3. Classifications.

A renvoyer impérativement avant le 11 mars 2017

Adresser le formulaire de classification à Mme Sylvie BONTEMPS.

4. Forfaits et pénalités financières.

- Un nageur qui dépasserait les temps limites pour les épreuves du 200M Nage Libre (filles temps d'engagement limite : 13' pour les nageurs de S1 à S4, 11' pour les autres classes/ garçons temps d'engagement limite : 12' pour les nageurs de S1 à S4, 10' pour les autres classes) sera passible d'une amende de 50€, payable immédiatement sous peine de voir le nageur concerné suspendu de participation aux autres épreuves.

6. Médailles, titres et Challenges

- Un trophée « Jean MOLIN » sera remis au vainqueur du 200m Nage Libre (filles et garçons confondus).

7. Modalités d'accueil.

- Pour les clubs qui ne prennent aucun forfait (hébergement, restauration) proposé par l'organisateur, une **participation forfaitaire de 10€** par participant (nageurs et accompagnateurs compris) sera facturée pour couvrir les prestations générales de l'organisation.

9. Engagements.

- Le responsable natation de chaque club devra confirmer l'engagement de ses nageurs **avant le 26 Mars 2017**

REGLEMENTS CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE 2017

Piscine Antigone de Montpellier

Date limite des engagements : 15 Janvier 2017

1. PROCESSUS DE QUALIFICATION

- Aux nageurs français des classes S1/SB1/SM1 à S13/SB13/SM13 et S15/SB15/SM15 ayant effectué les minimas de la **grille de Qualification Schiltigheim 2017** lors de la 1^{ère} journée régionale du C.N.C. et sélectionnés par la CFN.
- Le **processus de sélection** s'effectuera de la manière suivante :
 - 1^{ère} phase :
 - Une grille de minima de « pré-sélection » est envoyée à tous les clubs.
 - Les nageurs participent à la 1^{ère} journée régionale CNC.
 - Les résultats sont envoyés au secrétariat de la CFN dans les délais impartis.
 - 2^{ème} phase :
 - La CFN fusionne tous les résultats régionaux pour faire un classement par points pour chaque nage.
 - Après diffusion de cette liste, les clubs engagent leurs nageurs dans les épreuves retenues auprès de la CFN avant la date limite.
 - La CFN regroupe l'ensemble des engagements et réajuste le programme en fonction des inscriptions aux épreuves :
 - Si au moins de 9 nageurs inscrits dans l'épreuve : SERIES ET FINALES
 - Si 8 nageurs ou moins inscrits dans l'épreuve : FINALES DIRECTES
 - Entre 5 et 8 nageurs, les FINALES auront lieu l'après-midi, mais possibilité de participer aux séries intégrées.

- Mois de 5 nageurs, les FINALES DIRECTES se dérouleront en intégration dans les séries (classement aux points).
- Elle rediffuse ensuite à l'ensemble des clubs concernés le programme définitif ainsi que le fichier EntryEditor pour confirmation des engagements.

2. INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

- Les nageurs qualifiés ne peuvent s'inscrire que dans les épreuves dans lesquels ils sont sélectionnés (voir tableau des minimas).

4. CLASSIFICATIONS

- Adresser le formulaire de classification complété (téléchargeable sur le site natation-handisport.org) des nageurs à tester (voir dossier d'inscription) avec une copie du dossier d'engagement à Mme Sylvie BONTEMPS
 - Date limite d'envoi : 5 Janvier 2017

5. SERIES, QUALIFICATIONS AUX FINALES

- Epreuves concernées par des séries :
Nombre de nageurs engagés : plus de 8.
Toutes les séries qualificatives se dérouleront le matin en intégration dans les séries FFN (sauf le 150M 3Nages).
Les finales FFH auront lieu l'après-midi. Il n'y aura pas de finale B.
- Epreuves en finale directe :
 - Nombre de nageurs engagés : entre 5 et 8
Elles se dérouleront l'après-midi mais possibilité de participer aux séries intégrées le matin.
 - Nombre de nageurs engagés : Moins de 5
Elles se dérouleront uniquement pendant les séries intégrées et feront l'objet d'un classement aux points.

6. CLASSEMENTS, MEDAILLES ET TITRES

Le logiciel informatique qui gère le programme et les résultats établit un nombre de points à l'issue de chaque épreuve qui permet le classement. Ce calcul est basé sur la performance réalisée par le nageur comparée au record du monde d'Octobre 2016 correspondant.

7. MODALITES D'ORGANISATION

- Lors des inscriptions, des cartes d'accréditations seront délivrées aux entraîneurs et éventuellement à une tierce personne si besoin, par l'organisateur pour accéder aux espaces dédiés.
- Selon la réglementation en vigueur, une vérification des tenues de bains sera effectuée (logo FINA) en chambre d'appel. En cas de tenues non-agrées, le nageur ne sera pas classé dans les résultats.

11. REUNION DES CLUBS

- Une information technique et générale des clubs aura lieu la veille des compétitions dans une salle réservée à cet effet.
- Pour les clubs ne pouvant être présents, un document regroupant les différentes informations sera envoyé au préalable.
- Lors des engagements, il est obligatoire de communiquer à la CFN un numéro de mobile « valide » pour l'envoi d'informations de dernière minute.
- Une vérification du matériel de « tapping » ou de tout autre matériel d'aide au départ sera organisé lors des échauffements selon les besoins.

REGLEMENTS CHAMPIONNAT DE FRANCE N1 - N2 2017

MONTPELLIER 30 juin-1er Juillet 2017

Date limite d'engagement : 21 Mai 2017

4. Inscriptions aux épreuves

Lorsqu'un nageur ne fait pas de minima N1 mais réalise au moins un minima de la grille de qualification des N2, il pourra participer au Championnat N2 **uniquement dans les épreuves pour lesquelles il a effectué les minima de sélection.**

6. Classifications.

Pour les personnes porteuses d'un handicap visuel ou auditif, c'est leur **médecin spécialiste de la Vision ou de l'Audition** qui remplira un dossier particulier à cette déficience.

• La démarche

Adresser le formulaire de classification complété (téléchargeable sur le site natation-handisport.com) des nageurs à tester (voir dossier d'inscription) avec une copie du dossier d'engagement à Mme Sylvie BONTEMPS avant le **07 Mai 2017**

9. Modalités d'accueil.

• Accueil

Celui-ci se fera à la piscine à partir de 14H00.

• Prestation de l'organisateur

L'organisateur n'interviendra que dans la partie Technique, en relation avec la CFN.

12. Licences.

Lors des Championnats de France, tout nageur devra être en possession de sa licence FFH « compétition » (validée) de la saison sportive en cours ou d'une attestation fédérale pour participer aux épreuves ainsi qu'une **pièce d'identité.**